

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures trente.

Présents : Georges COMBES, Jean ESCOLA, Gérard TARDIEU, Carole GUINOT, Alain CECCHINATO, Anne-Sophie LEDOYEN, Catherine MIALHES, TONNELIER Patricia, Eric BLANC, Sandrine RICHOU, Julia THOMSON, Patrice LABOULLE.

Procuration : Bernard SARDA à Jean ESCOLA
Martin WYNIARD à Eric BLANC

Absents : Bernard SARDA – Martin WYNIARD – Fabienne MIRAS.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de retirer de l'ordre du jour le point n° 5 relatif à la modification du droit de préemption, le dossier de présentation n'étant pas complet.

Le conseil à l'unanimité autorise cette modification de l'ordre du jour.

-1- Schéma Départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des orientations du nouveau schéma, présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, par M. le Préfet de l'Aude le 07 octobre 2015.

Il indique que le Code Général des Collectivité Territoriales prévoit que le projet « est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes qui disposent d'un délai de 2 mois pour donner son avis ».

Il propose au Conseil de rendre un avis sur les modifications du territoire contenues dans le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui lui été notifié par M. le Préfet de l'Aude.

Le Conseil après délibération décide d'émettre à l'unanimité un avis défavorable sur le Schéma Départemental tel que présenté.

-2- Travaux d'électrification

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet de renforcement du réseau électrique établi par le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) concernant les travaux Renforcement BT poste BASCULE par création poste TORTES.

Pour ces travaux Réseaux Electriques, évalués à 7896,16 € HT, la Commune devra verser la somme de **660,21 €** correspondant au règlement financier du SYADEN à savoir 10% du coût de l'opération HT.

La commune doit donc approuver le versement de cette somme.

Le Conseil Municipal oui l'exposé du Maire, après avoir délibéré, APPROUVE le projet présenté par le SYADEN ainsi que son plan de financement,

-3- DM n° 3 : Intégration des travaux en régie

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il y a lieu de prendre une délibération afin de pouvoir intégrer budgétairement les travaux en régie effectués dans l'année.

Il propose les modifications suivantes :

☒ Augmentation de crédit en dépense au compte 2313-64 : 16.521,35 €

☒ Augmentation de crédit en recette au compte 722 : 16.521,35 €

Le conseil après avoir délibéré approuve la délibération modificative proposée.

-4- Dissolution du CCAS

Monsieur le Maire indique au conseil que la loi NOTRe donne la possibilité au commune de moins de 1 500 habitants de dissoudre le CCAS.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut soit exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation, soit transférer tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS, cette mesure est d'application immédiate. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

-5- Convention réseau lecture publique

Monsieur le Maire présente au conseil une convention proposé par le Grand Narbonne qui développe actuellement un réseau de lecture publique pour permettre aux communes de bénéficier de nouveaux services culturels.

Ces services comprendront un site internet commun, un agenda culturel partagé, des ressources numériques en ligne, un catalogue informatique partagé. Ces services pourront évoluer dans le temps.

Le conseil après délibération approuve cette convention.

La séance est levée à 18 h 45